

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :

05/12/2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 12

Date d'affichage :

05/12/2025

Présents : 7

Votants : 9

Séance du 11 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq le 11 décembre à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MIGNOT William, Maire.

Présents : M. MIGNOT, M. DAMM, Mme DUPERRON MIGNOT, M. FAUCON, M. DELANOS, M. CROGUENNEC, Mme COUZI.

Absents excusés : Mme LUST, Mme VERDUN, Mme GAILLARD, M. TALEB

Absent : M. LEFEBVRE

Pouvoir : Mme VERDUN a donné pouvoir à M. DAMM.

Mme LUST a donné pouvoir à M. MIGNOT.

Mme DUPERRON MIGNOT a été nommée secrétaire de séance.

Objet :

Délibération attribution d'une subvention à l'Association « le Club de l'Amitié »

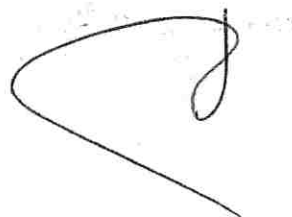
Monsieur le Maire rappelle que le vote concernant l'attribution des subventions a été délibéré lors du conseil municipal du jeudi 6 novembre 2025. A cette date l'association du théâtre de HAUVILLE n'avait pas formulé de demande, ce qu'elle a fait depuis en fournissant le bilan moral et le compte de résultat pour l'année 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 9 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION :

- Décide d'attribuer une subvention de 700 € à l'association du théâtre de HAUVILLE,

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie certifiée conforme au Registre

Le Maire de HAUVILLE
certifie le présent acte exécutoire
- transmis à la Préfecture le
- notifié ou publié le



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation :

05/12/2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 12

Date d'affichage :

05/12/2025

Présents : 7

Votants : 9

Séance du 11 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq le 11 décembre à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MIGNOT William, Maire.

Présents : M. MIGNOT, M. DAMM, Mme DUPERRON MIGNOT, M. FAUCON, M. DELANOS, M. CROGUENNEC, Mme COUZI.

Absents excusés : Mme LUST, Mme VERDUN, Mme GAILLARD, M. TALEB

Absent : M. LEFEBVRE

Pouvoir : Mme VERDUN a donné pouvoir à M. DAMM.

Mme LUST a donné pouvoir à M. MIGNOT.

Mme DUPERRON MIGNOT a été nommée secrétaire de séance.

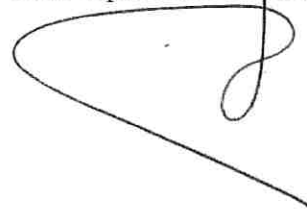
Objet : Délibération attribution d'une subvention au théâtre de HAUVILLE

Monsieur le Maire rappelle que le vote concernant l'attribution des subventions a été délibéré lors du conseil municipal du jeudi 6 novembre 2025. A cette date l'association du théâtre de HAUVILLE n'avait pas formulé de demande, ce qu'elle a fait depuis en fournissant le bilan moral et le compte de résultat pour l'année 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 9 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION :

- Décide d'attribuer une subvention de 800 € à l'association du théâtre de HAUVILLE,

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie certifiée conforme au Registre



Le Maire de HAUVILLE
certifie le présent acte exécutoire
- transmis à la Préfecture le
- notifié ou publié le

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation :

05/12/2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 12

Date d'affichage :

05/12/2025

Présents : 7

Votants : 9

Séance du 11 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq le 11 décembre à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MIGNOT William, Maire.

Présents : M. MIGNOT, M. DAMM, Mme DUPERRON MIGNOT, M. FAUCON, M. DELANOS, M. CROGUENEC, Mme COUZI.

Absents excusés : Mme LUST, Mme VERDUN, Mme GAILLARD, M. TALEB

Absent : M. LEFEBVRE

Pouvoir : Mme VERDUN a donné pouvoir à M. DAMM.

Mme LUST a donné pouvoir à M. MIGNOT.

Mme DUPERRON MIGNOT a été nommée secrétaire de séance.

Objet :

Délibération encaissement chèque Groupama

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que GROUPAMA a envoyé un chèque d'un montant de 443,42 €. Ce remboursement correspond à la réparation de la bâche à incendie rue du Mont Gignard

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 9 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION accepte l'encaissement de ce chèque.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie certifiée conforme au Registre

Le Maire de HAUVILLE
certifie le présent acte exécutoire
- transmis à la Préfecture le
- notifié ou publié le

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation :

05/12/2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 12

Date d'affichage :

05/12/2025

Présents : 7

Votants : 9

Séance du 11 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq le 11 décembre à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MIGNOT William, Maire.

Présents : M. MIGNOT, M. DAMM, Mme DUPERRON MIGNOT, M. FAUCON, M. DELANOS, M. CROGUENNEC, Mme COUZI.

Absents excusés : Mme LUST, Mme VERDUN, Mme GAILLARD, M. TALEB

Absent : M. LEFEBVRE

Pouvoir : Mme VERDUN a donné pouvoir à M. DAMM.

Mme LUST a donné pouvoir à M. MIGNOT.

Mme DUPERRON MIGNOT a été nommée secrétaire de séance.

Objet :

Délibération Convention réglant les modalités d'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation ou à l'utilisation du sol

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Service Instructeur Mutualisé (SUM) de la Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle (CCPAVR) ne peut plus instruire les dossiers d'urbanisme de la commune depuis le 1^{er} décembre 2025.

Il explique que la Communauté de Communes Roumois Seine (CCRS) a un service instructeur et que nous pouvons y adhérer.

Il convient de signer une convention afin de fixer les modalités organisationnelles, administratives, juridiques, techniques et financières de la prestation de service à compter du 1^{er} décembre 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à 9 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION,

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec la Communauté de Communes Roumois Seine.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie certifiée conforme au Registre

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation :

05/12/2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 12

Date d'affichage :

05/12/2025

Présents : 7

Votants : 9

Séance du 11 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq le 11 décembre à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MIGNOT William, Maire.

Présents : M. MIGNOT, M. DAMM, Mme DUPERRON MIGNOT, M. FAUCON, M. DELANOS, M. CROGUENNEC, Mme COUZI.

Absents excusés : Mme LUST, Mme VERDUN, Mme GAILLARD, M. TALEB

Absent : M. LEFEBVRE

Pouvoir : Mme VERDUN a donné pouvoir à M. DAMM.

Mme LUST a donné pouvoir à M. MIGNOT.

Mme DUPERRON MIGNOT a été nommée secrétaire de séance.

Objet :

Délibération demande de subvention travaux restauration du chœur de l'église Saint-Paterne

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que des travaux de restauration intérieure du chœur de l'église sont à faire.

Des devis ont été établis par :

- l'entreprise Normandie Rénovation domiciliée à SAINT JEAN DU CARDONNAY pour les travaux de maçonnerie pour un montant de 45 782 € HT, soit 54 938,40 € TTC,
- l'entreprise Espace Confort Elec domicilié à BOURG-ACHARD pour les travaux d'électricité pour un montant de 2 288 € HT, soit 2 745,60 € TTC.

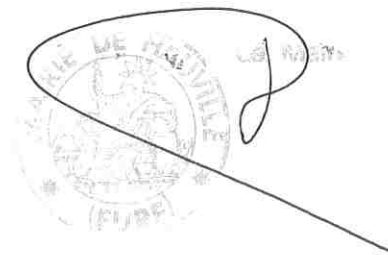
Monsieur le Maire informe le conseil municipal que ce projet peut bénéficier d'une subvention du Département de l'Eure au titre de la DETR dans le cadre du patrimoine bâti.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est décomposé comme suit :

Financement	Montant H.T de la subvention	Taux
Subvention DETR	19 228,00 € Signé électroniquement par : William MIGNOT Date de signature : 07/01/2026	40 %
Autofinancement	28 712,00 € Qualité Maire d'Hauville	60 %
Total	48 070,00 €	100 %

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à 9 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION :

- *Accepte le projet de restauration du chœur de l'Eglise.*
- *Autorise M. le Maire à solliciter des financements auprès de l'Etat au titre de la DETR.*
- *Mandate M. le Maire pour toutes les démarches rendues nécessaires et la signature de l'ensemble des documents afférents.*



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation :

05/12/2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 12

Date d'affichage :

05/12/2025

Présents : 7

Votants : 9

Séance du 11 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq le 11 décembre à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MIGNOT William, Maire.

Présents : M. MIGNOT, M. DAMM, Mme DUPERRON MIGNOT, M. FAUCON, M. DELANOS, M. CROGUENNEC, Mme COUZI.

Absents excusés : Mme LUST, Mme VERDUN, Mme GAILLARD, M. TALEB

Absent : M. LEFEBVRE

Pouvoir : Mme VERDUN a donné pouvoir à M. DAMM.

Mme LUST a donné pouvoir à M. MIGNOT.

Mme DUPERRON MIGNOT a été nommée secrétaire de séance.

Objet :

Délibération participation école du Trail

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une nouvelle activité sportive qui se déroule au terrain de jeux.

Cette activité s'appelle l'école du Trail, elle est encadrée par un professeur agréé.

Monsieur le Maire propose de verser une participation à chaque adhérent habitant dans la commune

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 9 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION :

- Décide d'attribuer la somme de 50 € à chaque adhérent habitant Hauville ;
- Autorise M. le Maire à verser cette somme.
- Prévoit d'inscrire cette somme au budget primitif 2026.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie certifiée conforme au Registre

